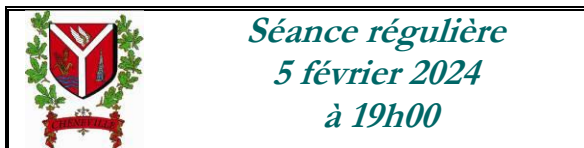


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 5 février 2024, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Audrey Lacasse, monsieur Alexandre Lafleur et madame Danielle Meunier

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h 02 devant 4 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2024-02-024

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-025

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de janvier 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2024-02-026

Autorisation paiement facture – Équipe Laurence – Remplacement ponceau pluvial cour école

ATTENDU QUE la résolution #2023-05-096 qui octroie le mandat à la firme Équipe Laurence pour Conception et préparation des plans et devis de surveillance pour le remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et le terrain de baseball/soccer;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture au montant de 8 574.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de facture pour un montant de 9 857.96 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2024-02-027

Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » Croix-Rouge Canadienne

ATTENDU QUE l'entente « Services aux sinistrés » Croix-Rouge Canadienne doit être renouvelée;

ATTENDU QUE la contribution pour une période d'un an est de 225.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer l'entente;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le versement de la contribution annuelle au montant de 225.00 \$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2024-02-028

Statut de « zone touristique » - Avis de renouvellement

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville possède le statut de « zone touristique » en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

ATTENDU QUE le dernier renouvellement a été obtenu avec des conditions, lesquelles ont été remplies par la Municipalité;

ATTENDU QUE le statut viendra à échéance le 1^{er} avril 2024;

ATTENDU QUE pour obtenir une prolongation de cette dispense, nous devons transmettre une lettre explicative accompagnée d'une résolution du conseil appuyant cette requête à la Direction de l'achat local du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate la directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, à entreprendre les démarches afin d'obtenir la prolongation de la dispense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2024-02-029

**Adoption liste des comptes et virements crédits modifiée –
Décembre 2023**

ATTENDU QUE la liste des comptes et virements crédits de décembre 2023 a été adoptée à la séance du conseil du 15 janvier 2024, mais il y a eu des ajouts à cette liste depuis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 938 à # 12 945 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date

du 31/12/2023 et dont le total se chiffre à **31 437.62 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **108 579.11 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **140 016.73 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2024-02-030

Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes

ATTENDU QUE la greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 6 juin 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2024-02-031

Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-02-030;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale ou son adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale madame Krystelle Dagenais ou son adjointe, madame Isabelle Blais à enchérir pour et au nom

de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 juin 2024, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2024-02-032

Autorisation achat remorque pour bar

ATTENDU QUE plusieurs activités offertes par la municipalité au cours de l'année ont un bar sur place tenu par la municipalité;

ATTENDU QU' un bar mobile, constitué d'une remorque fermée modifiée, serait bien pratique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'une remorque pour en faire un bar mobile et autorise également les modifications à celles-ci, pour un montant maximal de 10 000.00\$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70120-726 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2024-02-033

Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)

ATTENDU QU' un représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Danielle Meunier ou, en son absence, madame Audrey Lacasse, comme représentante auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour 2024-2025 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2024-02-034

Dépôt des états financiers 2022 de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, les états financiers 2022 de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Immeuble de Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt des états financiers 2022 de l'OMH de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2024-02-035

Autorisation – Travaux supplémentaires au garage municipal de la mairie

ATTENDU la résolution 2023-10-227 qui octroie le mandat à *Construction Matthew Lamouche Inc.* pour la réparation du toit du garage municipal de la mairie;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires à ceux prévus dans la soumission sont nécessaires afin de se conformer au *Code du bâtiment du Québec* ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur estime à 6 400.00\$ plus les taxes applicables les travaux en surplus, incluant matériaux, main-d'œuvre et frais de disposition des matériaux souillés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission pour travaux excédentaires pour un montant de 7 358.40 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61092-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Amélioration des bâtiments (#59-13220-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2024-02-036

Désignation de l'organisme signataire pour la signature de l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le regroupement les municipalités suivantes : Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-Simon, Namur, Ripon, St-Émile-de-Suffolk, St-Sixte

ATTENDU les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

ATTENDU QUE Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de

mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

ATTENDU QUE ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux mandataires;

ATTENDU QUE les municipalités de CHÉNÉVILLE, DUHAMEL, FASSETT, LAC-SIMON, NAMUR, RIPON, ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK, ST-SIXTE souhaitent mettre en place un regroupement de huit (8) municipalités sur le territoire de la MRC Papineau, afin de signer l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;

ATTENDU QUE les autres municipalités de la MRC de Papineau pourront se regrouper en fonction d'autres affinités et que le présent regroupement n'exige aucun consensus pour se faire dans les délais impartis et signer l'entente-cadre avec ÉEQ;

ATTENDU QUE l'absence de consensus peut amener ÉEQ à reprendre la collecte et le transport du recyclage malgré l'accord des huit (8) municipalités représentées par la présente résolution et que cette décision pourrait avoir des conséquences financières pour les municipalités participantes, néanmoins les municipalités sont disposées à collaborer avec ÉEQ après médiation;

ATTENDU QUE le regroupement initié par les huit (8) municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ, les autres municipalités de la MRC de Papineau, voire même définir au besoin, un autre type de regroupement.

ATTENDU QUE la municipalité de Ripon propose au regroupement d'assumer le rôle d'organisme signataire auprès de ÉEQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate la municipalité de RIPON à titre d'Organisme Signataire à négocier, conclure et signer l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. [2024-02-037](#)

Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement – Chemins et trottoirs – Saisons 2024-2027

ATTENDU QU' un appel d'offres pour le déneigement des chemins et des trottoirs pour 2024-2027 doit être lancé puisque le contrat actuel prend fin en avril 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans le journal *L'Info Petite Nation* et sur internet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et aux endroits mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2024-02-038

Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Travaux remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école

ATTENDU QU' un appel d'offres pour les travaux pour le remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école doit être lancé afin que les travaux soient faits en 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans le journal *Constructo* et sur internet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et aux endroits mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2024-02-039

Autorisation paiement facture – Tessier Récréo-Parc – Fontaine à boire pour parc Chéné

ATTENDU la résolution 2023-08-165 qui autorise l'achat de mobilier et d'équipement pour le projet du Parc multifonctionnel Chéné;

ATTENDU QUE la facture reçue de Tessier Récréo-Parc pour l'abreuvoir à 3 niveaux au montant de 8 072.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 280.78 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61083-000 – Projet PRIMADA et financée par le surplus affecté à cette fin – Parc Aïnés (#59-13150-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2024-02-040

**Autorisation paiement facture – Les Glissières de sécurité J.T.D.
Inc. – Réparations PMV**

ATTENDU QUE le panneau à messages variables (PMV) a nécessité plusieurs réparations et travaux de maintenance;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de *Les Glissières de sécurité J.T.D. Inc.* au montant de 5 302.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 096.55 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-649 – dépense de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2024-02-041

Offre de services – Recherche de fuites – Aqueduc

ATTENDU QUE la consommation d'eau de l'aqueduc est en hausse depuis de nombreuses semaines;

ATTENDU QUE plusieurs investigations ont été faites et la conclusion est qu'il y a une fuite introuvable sur le réseau;

ATTENDU QU' il y a lieu de mandater une firme spécialisée en recherche de fuites afin de nous aider dans la résolution de cette problématique;

ATTENDU QU' Aquadata propose ses services pour la détection de fuites à l'aide du corrélateur acoustique sur la totalité des conduites du réseau pour un montant de 1 375\$ par jour plus les taxes applicables (travaux estimés à 2 jours);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Aquadata au montant de 3 161.81 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61000-000 et soit prise dans le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de prêt d'équipement – Municipalité de Ripon – Équipement de tennis de table

2024-02-042

Demande de prêt d'équipement – Municipalité de Ripon – Équipement de tennis de table

ATTENDU QUE la Municipalité de Ripon désire faire bouger les jeunes de 11 ans et plus par un projet d'activité de tennis de table à leur centre communautaire et, éventuellement, organiser des tournois intermunicipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ripon nous demande le prêt de 3 tables de tennis de table et de raquettes pour la période du 25 février au 30 juin 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ripon s'engage à faire mention de notre participation à leur projet dans leurs diverses publications de promotion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des équipements demandés à la municipalité de Ripon, tout en tenant compte de nos propres besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de salle gratuite – Association pour Personnes Handicapées de Papineau – Spectacle de théâtre

2024-02-043

Demande de salle gratuite – Association pour Personnes Handicapées de Papineau – Spectacle de théâtre

ATTENDU QUE l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau (APHP) organise, dans le cadre de la *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle* qui a lieu du 17 au 23 mars prochain, plusieurs activités spéciales pour leurs participants;

ATTENDU QUE l'organisme demande le prêt d'une salle gratuite pour présenter un spectacle de théâtre à leurs participants le 18 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour l'activité de l'APHP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

2024-02-044

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

ATTENDU QUE CAP Santé Outaouais, organisme membre du Mouvement Santé mentale Québec lance en cette journée sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble» ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite la population ainsi que toutes les organisations de sa municipalité à faire connaître la campagne de promotion de la santé mentale « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Souper-bénéfice – Association pour Personnes Handicapées de Papineau

2024-02-045

Souper-bénéfice – Association pour Personnes Handicapées de Papineau

ATTENDU QUE l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau (APHP) organise la cinquième édition de leur souper-bénéfice le samedi 16 mars prochain au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin, dont les fonds amassés contribueront au maintien et à la qualité des services offerts aux personnes handicapées du territoire de Papineau;

ATTENDU QUE l'Association demande le soutien de la municipalité via l'achat de billets pour le souper, au coût de 60.00\$ le billet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour le souper de l'activité au montant de 60.00\$ pour les membres du conseil qui représenteront la municipalité lors de cet événement;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de prêt de salle gratuite – Volleyball – Changement de responsable

2024-02-046

Demande de prêt de salle gratuite – Volleyball – Changement de responsable

ATTENDUE QUE la résolution #2023-11-259 qui autorise le prêt de salle gratuite à monsieur Bryan Legault pour une activité de volleyball les vendredis soirs de 18h à 20h ;

ATTENDU QUE monsieur Legault ne peut plus s'occuper de l'activité, mais monsieur Maxime St-Pierre propose de le faire à sa place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt gratuitement du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement au nouvel organisateur pour la tenue de l'activité de volleyball, lorsque la salle est disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le maire discute des sujets suivants :

- Chats errants : Il est important de ne pas les nourrir pour ne pas aggraver la problématique.
- Soirée de Films Chasse et Pêche : Des billets sont disponibles pour l'événement qui aura lieu le 17 février prochain.
- Activité de St-Valentin : Il y aura distribution de cadeaux par des membres du conseil dans les résidences de personnes âgées de la municipalité pour souligner cette fête.
- Camp de la Relâche : Les inscriptions sont en cours. Plus de détails sur Facebook ou auprès de la coordonnatrice des Loisirs.
- Fuite d'eau sur réseau d'aqueduc : Une autre fuite est soupçonnée. Monsieur le Maire rappelle aux citoyens desservis par l'aqueduc d'être attentifs aux signaux et de rapporter à la municipalité toutes situations anormales constatées.
- Tirage du concours en lien avec le sondage «Environnement»: Les gagnantes sont : Sylvie Turgeon, Brigitte Malette, Kathy Bédard et Josyane Beaudry.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2024-02-047

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 946 à # 12 968 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/01/2024 et dont le total se chiffre à **68 815.13 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **150 631.29 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **219 446.42 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2024-02-048

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
Et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2024 au montant total de **33 665.92 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-049

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.